

La Mairie de Cannes soutient l'insertion par le travail des personnes handicapées

La municipalité mène une politique ambitieuse pour soutenir, accompagner et faciliter le quotidien des personnes en difficultés, isolées, vulnérables ou en situation de handicap. Cette démarche se traduit par des mesures fortes et concrètes telles que la mise à disposition de la Villa Morava à l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales des Alpes-Maritimes (ADAPEI-06) contre un très faible loyer de 15 euros par an. Située avenue Coste Belle dans le quartier de la Basse Californie, cette propriété communale de 2 844 m² abrite, depuis 1967, une structure de travail adapté dans laquelle 121 personnes handicapées mentales, âgées de 19 à 62 ans, exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées, avec un soutien médico-social et psycho-éducatif. Les missions réalisées sont notamment le conditionnement, l'emballage, le cellophanage et le façonnage de produits de parfumerie et cosmétique, avec pour finalité l'autonomie et l'épanouissement par le travail. Forts de leur expérience, certains travailleurs handicapés sont amenés à quitter cette structure pour intégrer une entreprise adaptée ou ordinaire. *« Il s'agit de permettre à ces personnes de s'épanouir par le travail dans un collectif. La dignité est la finalité de l'action publique. Elle n'est ni dans la compassion, ni dans le paternalisme. Œuvrer à la dignité, c'est agir pour que chacun puisse avoir sa place dans la société, a souligné le Maire David Lisnard durant sa visite du site le 19 décembre dernier, à l'occasion de laquelle l'édile a officiellement signé le renouvellement de la convention d'occupation de la bâtisse à l'ADAPEI-06 pour une durée de douze ans afin que cette dernière puisse y continuer ses activités de soutien aux personnes atteintes d'un handicap mental. Le précédent bail emphytéotique de trente ans était en effet arrivé à échéance. Acceptée à compter du 1^{er} avril 2021, la prolongation de la mise à disposition de la villa est donc actée jusqu'au 31 mars 2033, moyennant le versement de la même redevance annuelle symbolique de 15 euros. Entre 2012 et 2022, la Villa Morava a bénéficié de travaux de rénovation et de modernisation ciblés sur le bâtiment principal. Pris en charge par l'ADAPEI-06, ceux-ci ont permis la réhabilitation des façades (volets et menuiseries), la mise en accessibilité et la surélévation du bâtiment principal avec la création de 143 m² de surface de plancher supplémentaire, l'installation d'un ascenseur et la suppression d'un garde-corps.*



David Lisnard, Maire de Cannes, et Patrick Marchetti, président de l'ADAPEI-06, visitent la Villa Morava.